

Information sur le changement de destination des fermettes ou anciens bâtiments agricoles transformés en habitation.



Code postal : 45530

Téléphone : 02.38.59.47.26

Télécopie : 02.38.59.36.79

Email : mairie@vitry-aux-loges.fr

Bon nombre d'anciennes fermettes ou bâtiments agricoles sont devenus des habitations, des logements en location, des chambres d'hôtes ou des gîtes n'ayant plus aucun lien avec l'agriculture.

Pour que ces bâtiments puissent, dans le futur, bénéficier d'autorisations de travaux (permis de construire ou déclaration préalable) non liées à l'activité agricole, il est indispensable qu'ils soient répertoriés et qu'un changement de destination soit demandé par déclaration préalable, si ce changement n'a pas déjà été entériné par une autorisation d'urbanisme (déclaration de travaux ou permis de construire)-

De même, si vous souhaitez transformer d'anciens bâtiments agricoles pour en faire une habitation, les louer ou réaliser un gîte ou des chambres d'hôtes dans un délai d'environ 10 ans, vous êtes également concernés.

Dans ces 2 cas de figure, nous vous invitons à adresser à la mairie un courrier précisant vos coordonnées, l'adresse et les références parcellaires des bâtiments (extrait cadastral ou à minima, numéros de parcelles) et l'objet de la mise à jour de vos bâtiments.

Se renseigner en mairie si besoin.

L'adjoint en charge de l'urbanisme

Jacques Cévest

Jacques.cévest@vitry-aux-loges.fr